



Publié sur le site nternet de la Commune le 02 octobre 2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2024 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS**

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2024_103	Rapport annuel 2023 – Territoire d'énergie SDED de la Drôme	Approbation Unanimité
DEL2024_104	Engagement de la commune contre les violences faites aux femmes	Approbation Unanimité

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2024_103 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 01 octobre 2024

Nomenclature 57 Intercommunalité

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 27 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gillès, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, BERNARD Patrick, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, Mme SOARES ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Dominique MOMBARD
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
M. PALLAIS Gilbert a donné pouvoir à M. ROUX Gillès,
Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme DESSEMOND Arlette,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 13

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel 2023 – Territoire d'énergie SDED de la Drôme

Rapporteur : Monsieur LARRA Stéphane

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapporteur présente le rapport annuel 2023 de Territoire d'énergie – SDED de la Drôme.

Après présentation dudit rapport,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 de Territoire d'énergie – SDED de la Drôme.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2024_104 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 01 octobre 2024

Nomenclature : 9 1 – Autres domaines de compétences des Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 27 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, BERNARD Patrick, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, Mme SOARES ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Dominique MOMBARD
M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
M. PALLAIS Gilbert a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à Mme DESSEMOND Arlette,
Mme BOURNE Céléna a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 13

M. BELLANGER Lionel a été élu secrétaire de séance.

Objet : Engagement de la commune contre les violences faites aux femmes

Rapporteur : Monsieur LARRA Stéphane

Vu l'article 1er de la Constitution de la Vème République,
Vu l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la Charte adoptée lors du Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalités en 2019 faisant de la lutte contre les violences faites aux femmes, une grande cause du mandat,
Considérant qu'en matière de lutte contre les violences envers les femmes la sensibilisation de tous est indispensable et que les collectivités locales ont un rôle important à jouer grâce à leur proximité avec la population,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AFFIRME** son attachement indéfectible à l'égalité femme/homme ;
- **DECIDE** de mettre en place différentes actions pour promouvoir cette égalité, prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et mobiliser l'ensemble des acteurs ;

- **DECIDE** l'attribution d'une délégation « égalité homme femme » à un(e) membre du Conseil Municipal, Mme BARNERON Séverine, pour piloter ces politiques ;
- **DONNE** son accord pour que la Commune s'engage dans l'opération « Ruban Blanc » dans la Drôme, notamment à l'occasion du 25 novembre, Journée Internationale pour l'élimination des violences envers les femmes, avec la mise en place de différentes actions locales.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD